

il est survenu quelque chose d'un caractère exceptionnel—l'examen du rapport de la Commission MacPherson—qui a modifié la façon de voir du gouvernement. Nous voulons voir ce second bill, et rien n'empêche le gouvernement de le mettre immédiatement à notre disposition. Naturellement, tout le monde veut savoir ce qu'il contient.

Quand la Chambre donnera l'ordre du retour au travail, je pense que tous les Canadiens visés s'y conformeront. Même si certains prétendent le contraire, les syndicats ouvriers du Canada respectent la loi. (*Applaudissements*)

Je demande au premier ministre de faire voir à la Chambre ce document, ébauché deux jours après l'annonce de la grève et qui représente de fait quelque chose n'ayant encore fait l'objet d'aucune étude. Nous voulons savoir sur quoi se fonde ce projet de loi. Le gouvernement a, par voie de résolution, présenté une mesure à cet égard en mars 1964, sauf erreur. La mesure est revenue en septembre, mais elle s'est éteinte tout doucement. Nous voulons voir ce que le gouvernement a mis au point et les changements auxquels il pense; nous savons ainsi qui paiera les frais. Préservera-t-on le principe des tarifs-marchandises qui assure un traitement égal à toutes les régions du Canada? Nous voulons la réponse à cette question. (*Applaudissements*)

Nous ne demandons rien d'injuste. En somme, nous nous sommes réunis à la suite d'un état d'urgence. Nous allons forcément passer outre au Règlement, comme il se doit. Il y a deux projets de loi; qu'on nous les montre. J'ai fait cette demande vendredi et je n'ai pas encore obtenu de réponse. Monsieur l'Orateur, nous apporterons notre collaboration, même si nous avons en face de nous un gouvernement impuissant, un gouvernement plongé dans l'incertitude, un gouvernement qui, par son inaction, a non seulement permis à l'état de choses actuel de dégénérer en crise pour le Canada mais qui a aussi démontré qu'il est en pleine crise d'incompétence. (*Applaudissements*)

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, le Nouveau parti démocratique estime que nous ne pouvons pas traiter de la grève du rail comme d'un cas isolé. Cette grève est l'aboutissement d'une longue période d'indécision et de temporisation de la part du gouvernement et si le Parlement, à l'heure actuelle, doit régler la grève il doit aussi aborder les causes fondamentales de cette grève. (*Applaudissements*)

Depuis deux ans, les députés de notre parti ont averti le gouvernement qu'à moins de s'attaquer efficacement à la hausse du coût de la vie et aux nouvelles exigences de salaire, des conflits ouvriers et des grèves seront inévitables. Ces grèves ont eu lieu et la présente grève est la plus importante jusqu'ici. Le gouvernement est resté inerte pendant dix mois au cours desquels il n'y a eu aucune négociation collective concrète entre les sociétés de chemins de fer et les cheminots.

• (3.10 p.m.)

Pendant tout ce temps, les compagnies de chemins de fer sont restées inflexibles. Elles n'ont pas jusqu'ici offert un seul cent à leurs employés. On n'a nommé aucun médiateur jusqu'au déclenchement de la grève; c'est à ce moment seulement que le premier ministre a demandé au ministre du Travail de réunir les parties.

On n'a pris aucune mesure pour donner suite au rapport Freedman, facteur essentiel pour assurer aux cheminots, dans une certaine mesure, la sécurité de leur emploi; en outre, depuis plus de trois ans que le gouvernement est au pouvoir, il a négligé d'énoncer clairement sa politique en matière de transport. Cet après-midi, le premier ministre a déclaré que le gouvernement ne pouvait convoquer le Parlement pour le saisir d'un projet de loi en vue d'éviter une grève, mais le gouvernement aurait pu, n'importe quand pendant les trois dernières années, faire quelque chose au sujet des recommandations figurant dans le rapport MacPherson. Il aurait pu présenter une mesure législative qui aurait permis aux sociétés ferroviaires de savoir à quoi s'en tenir sur le plan financier et de faire des offres monétaires précises à leurs employés dans le cours des négociations collectives.

La grève du rail n'est qu'une faible manifestation des grandes forces qui sèment la dissension au sein de notre société et le gouvernement ne saurait profiter de l'atmosphère de crise suscitée par la grève pour faire adopter de force une loi qui serait désavantageuse pour un secteur de notre population. Certes, le Parlement doit s'occuper sérieusement de la grève et de ses répercussions sur l'économie canadienne, mais puisqu'il siège, il doit en même temps se pencher sur l'ensemble du problème et faire quelque chose quant aux éléments qui ont entraîné la grève et qui sont susceptibles d'en causer d'autres. Si le gouvernement se propose de présenter un projet de loi pour limiter les salaires et déterminer les taux de salaire d'un groupe